

ANNEXE 4
MRC DE BELLECHASSE
Règlement régional numéro 235-13

AUTORISATION À PRATIQUER UNE COUPE INTENSIVE OU UN DÉBOISEMENT À PROXIMITÉ D'UNE ÉRABLIÈRE EXPLOITÉE, D'UN BÂTIMENT PROTÉGÉ OU D'UN BOISÉ VOISIN

Par la présente, je _____, en tant que propriétaire concerné par les
Nom apparaissant au compte de taxes municipales (voisin)

travaux de déboisement projetés sur la propriété de _____,
Nom apparaissant au compte de taxes municipales (demandeur)

accepte que la bande boisée habituellement à conserver le long de mon érablière exploitée

ou de mon bâtiment (résidence principale ou secondaire) ou de mon boisé existant sur le

lot _____ dans la municipalité de _____, soit
(lot du voisin)

coupée¹. Cette autorisation est valide seulement pour les travaux identifiés au plan co-signé et joint à

la présente ou aux travaux prévus à la (aux) prescription(s) sylvicole(s) numéro(s) :

Note 1 : _____.

Signatures :

Propriétaire (voisin)

Date

Téléphone

Propriétaire (demandeur)

Date

Téléphone